



BAC Pro Aménagements paysagers

*RNCP38857 (03/01/2024) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, s'obtient au Campus horticole Saint-Ismier - Grenoble par les voies **scolaire** ou de **l'apprentissage**.*

Objectifs de la formation

Le Bac Pro AP est une formation complète axée sur la connaissance des techniques d'aménagements paysagers de la protection de l'environnement, des techniques d'entretien et de la connaissance des végétaux.

Contenus de la formation

Quatre modules d'enseignement général

- MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles
- MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Six modules d'enseignement technique et professionnel

- MP 1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
- MP 2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager
- MP 3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
- MP 4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
- MP 5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers
- MAP : Module d'Adaptation Professionnelle

Autres éléments de formation

- Formation délivrant une attestation de compétence de conduite en sécurité
- Formation S.S.T (Sauveteur - Secourisme au Travail)

► MODALITÉS D'ÉVALUATION ET BLOCS DE COMPÉTENCES

Les épreuves se déroule en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en épreuves terminales.

Chaque unité constitutive du diplôme équivaut à un bloc de compétences.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages, en formation diplômante, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Il est complété par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou participations à des manifestations sur le territoire, voir la région.

► DURÉE DE LA FORMATION ET RYTHME EN ENTREPRISE

Lycéens : un stage en milieu professionnel de 14 à 16 semaines est prévu.

Apprentis : 1350 h de formation sur deux ans. 60 semaines en entreprise (durée susceptible de varier). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes en centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Activités sur le terrain

- Organisation du chantier d'aménagement
- Mise en place et entretien des végétaux (Préparation des sols, choix et implantation des végétaux, taille, tonte, arrosage, diagnostic de l'état des végétaux)
- Mise en place et entretien d'infrastructures (Terrassement, constructions paysagères, pose de réseau)

Modalités d'inscription et conditions d'admission

Lycéens :

- Pour une admission en seconde professionnelle ou générale et technologique le recrutement est assuré selon la procédure académique AffelNet. (Procédure d'Affectation des Elèves par le Net)
- Pour une admission en première Bac Professionnel, contacter l'établissement qui vous proposera un rendez-vous et vous donnera un dossier d'inscription qui sera examiné en commission d'affectation. Admission en fonction des places disponibles.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1^{er} vœu et nous contacter.

Apprentis

Pour une admission en première Bac Professionnel ou en terminale Bac professionnel, se préinscrire obligatoirement en ligne sur www.campus-si.educagri.fr et fournir l'ensemble des éléments demandés. Un entretien de positionnement sera réalisé permettant d'adapter si besoin le parcours.

Le candidat doit avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité, spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.

Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Coût pédagogique, possibilités de financement et rémunération

Voie scolaire

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite, comme celle de la voie scolaire.

Les périodes de stage par la voie scolaire font l'objet d'une gratification.

Apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération correspond à un pourcentage du SMIC, selon l'âge de l'apprenti et son année de formation. A titre d'information, en janvier 2025, le SMIC BRUT mensuel était de 1801,80 €.

Orientation post-bac

- CS Élagueur - grimpeur et CS Constructions paysagères par apprentissage au CFPCA de Grenoble-St Ismier
- BTSA Aménagements paysagers par voie scolaire ou apprentissage au Lycée ou CFPCA de Grenoble - St Ismier
- Autres BTSA, BTS, IUT, formations universitaires

Débouchés

- Emploi en tant que technicien supérieur au sein d'organismes publics et privés (Entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de ministère...) concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion. Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel...
- Technico-commercial en fournitures et matériels pour les espaces verts, conseil
- Technicien supérieur dans un service de recherche, développement, formation
- Chef d'agence, chef de service, chef d'entreprise

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter nos référents Handicap

- Mme BUGUET (voie scolaire - magali.buguet@educagri.fr)
- Mme ALAUX (apprentissage et formation continue - delphine.alaux@educagri.fr).

